

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford se tiendra en présence des élus au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, au 14, rue Philippe-Côté à 19h.

Toutes questions concernant l'ordre du jour peuvent être transmises à la direction générale de la Ville à l'adresse : richard.joyal@ville.bedford.qc.ca afin qu'elles soient traitées en séance tenante.



ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 4 JUILLET 2023

Ouverture de la séance

Adoption de l'ordre du jour

Première période de questions

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2023

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 juin 2023

1. Commission du Développement économique, des Finances et de la Vérification financière – Pierre Le Blanc

- 1.1 Rapport du président
- 1.2 Nomination maire suppléant
- 1.3 Nomination d'un remplaçant au conseil des maires de la MRC Brome-Missisquoi
- 1.4 Nomination de membres suppléants pour la relance socio-économique du pôle de Bedford
- 1.5 Correspondance

2. Commission de la sécurité publique et civile – Daniel Audette

- 2.1 Rapport du président
- 2.2 Correspondance
 - a) Rapport annuel d'activités – SQ B-M

3. Commission de la Gestion des eaux – Yves Gnocchini

- 3.1 Rapport du président
- 3.2 Mandat à l'union des municipalités du Québec – Appel d'offres # CHI-20242025 - Achat de différents produits chimiques utilisés pour le traitement des eaux
- 3.3 Correspondance

4. Commission des Loisirs, Culture et Vie Communautaire – Mona Beaulac

- 4.1 Rapport de la présidente
- 4.2 Autorisation événement – Truck n roll en cœur
- 4.3 Demande de gratuité – Club FADOQ de Bedford et région
- 4.4 Autorisation de signature d'une entente de publicité avec l'équipe de hockey le SOUTHBEC EXPRESS de Bedford
- 4.5 Autorisation de signature d'une entente pour l'utilisation du restaurant de l'aréna et la prise en charge de la vente d'alcool au 2e étage de l'aréna
- 4.6 Dénomination de la patinoire de l'aréna au nom de « Allan Arless »
- 4.7 Autorisation de contribution financière – Fondation BMP
- 4.8 Demande d'autorisation vente et de service de boissons alcoolisées – Évènement Let's get Mel to Mexico – Terrain de la Société d'Agriculture de Missisquoi
- 4.9 Correspondance
 - a) Remerciement – La popote de la Région de Bedford

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford se tiendra en présence des élus au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, au 14, rue Philippe-Côté à 19h.

Toutes questions concernant l'ordre du jour peuvent être transmises à la direction générale de la Ville à l'adresse : richard.joyal@ville.bedford.qc.ca afin qu'elles soient traitées en séance tenante.

5. Commission de l'Office d'Habitation Brome-Missisquoi – Yves Gnocchini

- 5.1 Rapport du président
- 5.2 Correspondance
 - a) Communiqué SARL – Nouveau service de l'OHBM

6. Commission des matières résiduelles – Mona Beaulac

- 6.1 Rapport de la présidente
- 6.2 Projet d'évaluation de la Coopération intermunicipale concernant la gestion des matières résiduelles sur le territoire de Brome-Missisquoi
- 6.3 Correspondance
 - a) Journée portes-ouvertes R.I.G.M.R.B.M.
 - b) Procès-verbal du 9 mai 2023 – R.I.G.M.R.B.M.
 - c) Révision de l'entente-cadre sur la collecte sélective et poursuite des échanges avec les organismes municipaux signataires potentiels

7. Commission de l'urbanisme – Marie-Pier Tougas

- 7.1 Rapport de la présidente
- 7.2 Adoption du second projet de Règlement 699-23-26
- 7.3 PIIA – 133, Rivière – Agrandissement de l'atelier
- 7.4 Dérogation mineure – 11, Élisabeth – Clôture en cour avant
- 7.5 PIIA – 23, rue du Pont – Remplacement de portes de garage et peinture
- 7.6 PIIA – Café rouge – Déplacement d'enseigne
- 7.7 Demande de PPCMOI – lots 6 559 367 (162-168, rue de l'Église) – Autorisation d'aménager un bâtiment de 6 logements
- 7.8 Nomination au comité consultatif d'urbanisme
- 7.9 Acquisition de gré à gré ou par expropriation d'une servitude de passage en sous-sol pour la conduite d'aqueduc maitresse qui relie la Ville de Bedford au lac Champlain
- 7.10 Demande de PPCMOI – lots 6 559 368 (162-168, rue de l'Église) – Autorisation d'aménager un bâtiment de 6 logements
- 7.11 Correspondance
 - a) Registre des permis pour le mois de juin
 - b) PV du CCU

8. Commission des travaux publics – Pierre Le Blanc

- 8.1 Rapport du président
- 8.2 Correspondance

9. Autorisation de paiement des comptes mensuels réguliers et réglementaires

Varia

Deuxième période de questions

Clôture de la séance régulière



PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford, tenue au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, mardi le 4 juillet 2023, à 19h00.

Sont présents :

Mmes et MM. les conseillers/conseillères :

Daniel Audette	Marie-Pier Tougas
Pierre Le Blanc	Mona Beaulac

Sont absents :

Mme et M. les conseiller/conseillère :

Marie-Josée Lamothe Yves Gnocchini

Tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Claude Dubois.

Sont également présents : Richard Joyal, Directeur général et greffier-trésorier et Stéphanie Labrie, adjointe au greffe.

23-07-199

Ouverture de la séance

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil ouvre la séance

ADOPTÉE

23-07-200

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil adopte l'ordre du jour en ajoutant la correspondance suivante :

- PV du plan d'action pour la revitalisation du pôle de Bedford – 13 juin 2023

En reportant le point suivant :

- 7.8 Nomination au comité consultatif d'urbanisme

ADOPTÉE

N.M.

Une première période de questions a été tenue telle que requise par la loi.

L'ordre du jour de la séance a été publié vendredi le 30 juin sur le site internet de la Ville et ce, tel que requis par la loi. Aucune question n'a été reçue.

Aucun citoyen ne se prévaut de la période de questions.

23-07-201

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2023

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2023 tel que soumis.

ADOPTÉE

23-07-202

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 juin 2023

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 juin 2023 tel que soumis.

ADOPTÉE

23-07-203

Nomination maire suppléant

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil désigne à compter du 4 juillet 2023 le conseiller Daniel Audette à titre de maire suppléant de la Ville de Bedford pour un terme de 4 mois, se terminant le 7 novembre 2023.

ADOPTÉE

23-07-204

Nomination d'un remplaçant au conseil des maires de la MRC Brome-Missisquoi

Considérant que la Ville de Bedford est représentée au conseil des maires de la MRC Brome-Missisquoi par son maire, M. Claude Dubois;

Considérant qu'il est important de nommer un représentant du conseil en l'absence de M. Claude Dubois.

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil désigne à compter du 4 juillet 2023 le conseiller Daniel Audette comme représentant de la Ville de Bedford en remplacement de Monsieur Dubois au conseil des maires de la MRC Brome-Missisquoi lorsque nécessaire pour une durée de 4 mois, se terminant le 7 novembre 2023.

ADOPTÉE

23-07-205

Nomination de membres suppléants pour la relance socio-économique du pôle de Bedford

Considérant que deux élus municipaux ont été nommés pour siéger sur le comité de suivi et de mise en œuvre du plan de relance socio-économique du pôle de Bedford;

Considérant qu'il est important de nommer des membres suppléants du conseil en cas de leurs absences.

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil désigne à compter du 4 juillet 2023 la conseillère Mona Beaulac et le conseiller Pierre Le Blanc comme membres suppléants représentants de la Ville de Bedford pour siéger sur le comité de suivi et de mise en œuvre dudit plan en cas d'absence.

ADOPTÉE

23-07-206

**Mandat à l'union des municipalités du Québec – Appel d'offres # CHI-20242025
Achat de différents produits chimiques utilisés pour le traitement des eaux**

Considérant que la Ville de Bedford a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de six (6) différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables : Hypochlorite de sodium 12% (Chlore liquide) en vrac - Chlore gazeux 907.2 kg et 68 kg - Hydroxyde de sodium en contenant - Silicate de sodium N en vrac, en tête de 1000, ou baril de 200 kg.liq. - Sulfate d'aluminium - Sulfate ferrique - Hydroxyde de sodium en vrac;

Considérant que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au «Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ.

Considérant que la Ville de Bedford désire participer à cet achat regroupé pour se procurer du **Chlore gazeux 68 kg et du Sulfate ferrique en vrac** dans les quantités nécessaires pour ses activités.

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

Que la Ville de Bedford confirme son adhésion au regroupement d'achats CHI-20242025 mis en place par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) visant l'achat de **Chlore gazeux de 68 kg et de Sulfate ferrique en vrac** pour la période du 1^{er} janvier 2024 au le 31 décembre 2025 ou selon les durées contenues dans l'appel d'offre;

23-07-206

Que la Ville de Bedford confie à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjuger un ou des

(suite)

contrats d'achats regroupés couvrant la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025;

Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Bedford s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant le formulaire d'inscription en ligne à la date fixée;

Que la Ville de Bedford confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats, selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable;

Que si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Bedford s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

Que la Ville de Bedford reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ledit taux est fixé à 1.6 % pour les organisations membres de l'UMQ et à 3.5% pour celles non-membres de l'UMQ;

Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec;

Que les sommes nécessaires seront prévues lors de l'élaboration des prévisions budgétaires des exercices financiers concernés.

ADOPTÉE

23-07-207

Autorisation événement – Truck n roll en cœur

Considérant que l'événement Truck N Roll en Cœur aura lieu à Bedford les 25, 26 et 27 août 2023 et que la tenue d'un tel événement requiert la coordination de plusieurs secteurs et services de la Ville de Bedford.

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil autorise la fermeture des rues de l'Église et Principale et de soutenir l'interdiction de stationner sur la rue Principale durant la parade devant être tenue le vendredi 25 août dès 18h30;

Que ce conseil autorise l'accès aux salles de toilettes du Centre Communautaire Georges-Perron, ainsi que l'utilisation des douches de l'aréna pour les participants venant de l'extérieur, et ce gratuitement;

Que ce conseil autorise le service et la vente de boissons alcoolisées lors des événements tenus les 25, 26 et 27 août sur le terrain de la SAM;

Que ce conseil mandate le directeur général afin de déterminer avec les organisateurs du Truck N Roll en cœur les besoins en équipements et en ressources du service de sécurité incendie lors de la tenue de l'évènement devant avoir lieu du 25 au 27 août 2023.

ADOPTÉE

23-07-208

Demande de gratuité – Club FADOQ de Bedford et région

Considérant qu'encore une fois cette année le Club de la FADOQ de Bedford et région organisera une Journée des membres qui est à la fois une rencontre administrative, mais aussi une bonne occasion de socialiser entre aînés.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil accorde au Club de la FADOQ de Bedford et région l'utilisation de la salle Arlène-Murray du Centre communautaire Georges-Perron, pour une journée « Portes -ouvertes » qui se tiendra le 31 août prochain, de 13h00 à 20h00, et ce, sans frais.

ADOPTÉE

23-07-209

Autorisation de signature d'une entente de publicité avec l'équipe de hockey SOUTHBEC EXPRESS de Bedford

Considérant que les représentants du Club de hockey le SOUTHBEC EXPRESS de Bedford désire conclure une entente de publicité.

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil approuve l'entente de publicité avec le Club de hockey SOUTHBEC EXPRESS de Bedford;

Que le maire et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville tout document permettant de donner effet à cette résolution.

ADOPTÉE

23-07-210

Autorisation de signature d'une entente pour l'utilisation du restaurant de l'aréna et la prise en charge de la vente d'alcool au 2^e étage de l'aréna

Considérant que l'entente pour l'utilisation du restaurant de l'aréna est venue à échéance;

Considérant que les parties en sont venues à une entente relativement à l'exploitation du restaurant et de la vente d'alcool au 2^e étage de l'aréna.

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que le maire et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville tout document permettant de donner effet à cette résolution.

ADOPTÉE

23-07-211

Dénomination de la patinoire de l'aréna au nom de « Allan Arless »

Considérant que monsieur Alan Arless a été un grand bénévole passionné de hockey durant plusieurs années à l'aréna;

Considérant que la Ville de Bedford désire commémorer la mémoire de monsieur Allan Arless.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil nomme la patinoire de l'aréna de Bedford au nom de Allan Arless.

ADOPTÉE

23-07-212

Autorisation de contribution financière – Fondation BMP

Considérant que la Fondation BMP sollicite la Ville de Bedford dans le cadre de leur levée de fonds;

Considérant que la Fondation maintient son hôpital en santé depuis 1993 puis que les besoins et les enjeux dans le domaine de la santé évoluent;

Considérant la nécessité du rehaussement constant des appareils médicaux afin de poursuivre l'amélioration des soins de santé offerts dans notre communauté tout en tenant compte de ces défis et réalités;

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil accepte de verser la somme de 1 000 \$ à la Fondation BMP afin de leur permettre une continuité du rehaussement constant des appareils médicaux puis de poursuivre l'amélioration des soins de santé offerts dans notre communauté.

« Je, directeur général de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

23-07-213

Demande d'autorisation pour la vente et de service de boissons alcoolisées – Évènement Let's get Mel to Mexico – Terrain de la Société d'Agriculture de Missisquoi

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil autorise le service et la vente de boissons alcoolisées lors de leur évènement qui sera tenu samedi le 29 juillet 2023, sur le terrain de la Société d'Agriculture de Missisquoi.

ADOPTÉE

23-07-214

Projet d'évaluation de la Coopération intermunicipale concernant la gestion des matières résiduelles sur le territoire de Brome-Missisquoi

Considérant que le contexte actuel de la modernisation de la collecte sélective amène des réflexions quant au mode de coopération intermunicipale idéal pour le territoire de Brome-Missisquoi, et ce, pour l'ensemble des collectes de matières résiduelles;

Considérant la charge additionnelle que cette réflexion amène aux ressources déjà en place;

Considérant qu'un financement pourrait être disponible au volet 4 - Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité (FRR) afin d'évaluer la faisabilité de certains modes de coopération intermunicipale concernant la gestion des matières résiduelles, de documenter leurs effets et d'estimer les besoins;

Considérant l'expertise externe nécessaire pour réaliser un tel mandat en collaboration avec les ressources régionales et locales;

Considérant que la partie 1 – Études de faisabilité et diagnostics permet d'obtenir un taux d'aide de 50 % des dépenses admissibles pour une somme maximale pouvant être accordée de 100 000 \$;

Considérant que les 21 municipalités du territoire de la MRC Brome-Missisquoi désirent présenter un projet afin d'évaluer la faisabilité de certains modes de coopération intermunicipale concernant la gestion des matières résiduelles dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Considérant que la Ville de Bedford a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Considérant que la Ville de Bedford désire se joindre aux autres municipalités participantes de la MRC pour le projet présenté dans le cadre de l'aide financière et d'y participer;

Considérant que la MRC Brome-Missisquoi est l'organisme responsable de porter à bien la réalisation du projet.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

De désigner la MRC Brome-Missisquoi comme responsable du projet visant à évaluer la faisabilité de certains modes de coopération intermunicipale concernant la gestion des matières résiduelles, de documenter leurs effets et d'estimer les besoins;

D'indiquer que le conseil de la Ville de Bedford s'engage à participer et à collaborer audit projet en nature;

D'autoriser la MRC Brome-Missisquoi à déposer une demande d'aide financière pour le projet auprès du ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH) dans le cadre du programme volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité (FRR) Axe - Coopération intermunicipale;

D'autoriser la signature de la demande ou de tout autre document nécessaire dans le cadre du programme volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité (FRR) Axe - Coopération intermunicipal par le préfet de la MRC Brome-Missisquoi et/ou par sa direction générale.

ADOPTÉE

23-07-215)

Adoption du second projet de Règlement 699-23-26 amendant le règlement 699-11 intitulé Règlement sur le zonage, afin de modifier la délimitation de la zone RB-2, de créer une nouvelle zone permettant les résidences jumelées sur les lots 6 479 256 à 6 479 261 et d'autoriser les usages P-3 dans la zone CC-2

Considérant que les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du second projet de règlement numéro 699-23-26 amendant le règlement 699-11 intitulé Règlement sur le zonage, afin de modifier la délimitation de la zone RB-2, de créer une nouvelle zone permettant les résidences jumelées sur les lots 6 479 256 à 6 479 261 et d'autoriser les usages P-3 dans la zone CC-2;

Considérant qu'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Bedford et de ses contribuables de mettre en vigueur les dispositions du présent règlement;

Considérant qu'un avis de motion de la présentation du premier projet de règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 juin 2023;

Considérant la tenue d'une consultation publique en date du 4 juillet 2023, 18h30.

Proposé par le conseiller Daniel Audette

Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

D'adopter le second projet de règlement 699-23-26 amendant le règlement 699-11 intitulé Règlement sur le zonage, afin de modifier la délimitation de la zone RB-2, de créer une nouvelle zone permettant les résidences jumelées sur les lots 6 479 256 à 6 479 261 et d'autoriser les usages P-3 dans la zone CC-2.

ADOPTÉE

23-07-216

PIIA – 133, Rivière – Agrandissement de l'atelier

Considérant la demande soumise afin d'agrandir l'atelier qui sise au 133, rue Rivière;

Considérant que la demande est assujettie au règlement sur les PIIA # 706-12;

Considérant que la demande est basée sur les plans de Yvon Charlebois, T-P, de son projet 23-113;

Considérant que l'agrandissement respecte les objectifs du règlement sur les PIIA.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac

Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil autorise, tel que recommandé par le CCU, l'apparence de l'agrandissement.

ADOPTÉE

23-07-217

Dérogation mineure – 11, Élisabeth – Clôture en cour avant

Considérant la demande soumise afin d'installer une clôture de type Frost d'une hauteur de 1.52 mètre de hauteur en cour avant, à une distance de 3 mètres de la ligne avant;

Considérant que la demande contrevient au règlement de zonage # 699-11 article 63, limitant les hauteurs de clôtures à 1,25 mètre dans la marge de recul avant;

Considérant que la demande vise à assurer une certaine intimité sur la propriété.

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc

Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil autorise, tel que recommandé par le CCU, l'installation d'une clôture d'une hauteur de 1.52 mètre localisée à 3 mètres de la ligne avant.

ADOPTÉE

23-07-218

PIIA – 23, rue du Pont – Remplacement de portes de garage et peinture

Considérant la demande soumise afin de remplacer les portes de garage par des portes d'aluminium de style "Garex panoramique noire" apparaissant sur la soumission 5463 de porte de garage JFL;

Considérant que la demande vise à peindre la bordure de toiture métallique en noir;

Considérant que la demande est assujettie au règlement sur les PIIA # 706-12.

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc

Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil autorise, tel que recommandé par le CCU, le remplacement des portes de garage par des portes de type "Garex panoramique noire" et la peinture en noir de la bordure de toiture métallique.

ADOPTÉE

23-07-219

PIIA – Café rouge – Déplacement d'enseigne

Considérant que le Café rouge a déplacé une enseigne sur son immeuble;

Considérant que l'enseigne est la même;

Considérant que la demande est assujettie au règlement sur les PIIA # 706-12.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac

Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil autorise, tel que recommandé par le CCU, le déplacement de l'enseigne.

ADOPTÉE

23-07-220

Demande de PPCMOI – lots 6 559 367 (162-168, rue de l'Église) – Autorisation d'aménager un bâtiment de 6 logements

Considérant la demande d'autorisation d'un projet particulier visant à procéder à l'autorisation d'aménager un bâtiment de 6 logements sur le lot 6 556 367;

Considérant que le règlement d'urbanisme 699-11, à l'annexe B concernant la grille de zonage de la zone RB-4 autorise un maximum de 4 logements;

Considérant la demande vise le 162-168, rue de l'Église, lequel bâtiment est déjà construit pour y aménager un immeuble de 6 logements;

Considérant que le CCU et le conseil municipal considère opportun de permettre cette augmentation d'offre en logements;

Considérant qu'aucune modification extérieure au bâtiment existant n'est nécessaire pour l'ajout de deux logements.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que le Conseil accorde, tel que recommandé par le CCU, la demande de PPCMOI visant à procéder à l'autorisation des classes d'usages résidentiels de 6 logements sur le lot 6 559 367.

ADOPTÉE

23-07-221

Acquisition de gré à gré ou par expropriation d'une servitude de passage en sous-sol pour la conduite d'aqueduc maîtresse qui relie la Ville de Bedford au Lac Champlain

Considérant que la Ville est propriétaire d'une conduite maîtresse d'aqueduc qui relie une station de pompage du Lac Champlain à son territoire et ce, depuis 1962;

Considérant que sur une partie de son tracé, dans le territoire de la municipalité de Saint-Armand, la conduite traverse des propriétés privées sans qu'une servitude en faveur de la Ville n'ait été publiée au registre foncier;

Considérant qu'il y a lieu de régulariser cette situation;

Considérant qu'un plan et une description technique des emprises visées ont été préparés par Kevin Migué, arpenteur-géomètre;

Considérant que le propriétaire ne manifeste aucun intérêt d'accorder une telle servitude à la ville.

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que la Ville de Bedford soit autorisée à acquérir de gré à gré ou par expropriation une servitude de passage en sous-sol pour sa conduite d'aqueduc existante, dans l'emprise décrite à la minute 11130 du dossier 2017-140F1 de Kevin Migué, a.g.; cette servitude doit lui permettre de maintenir, d'entretenir, de réparer, de remplacer la conduite existante, et toute conduite à venir, le cas échéant, et d'interdire toute construction dans l'emprise;

Que la firme Poupart & Poupart Avocats inc. soit autorisée à entreprendre les procédures d'expropriation.

ADOPTÉE

23-07-222

Demande de PPCMOI – lots 6 559 368 (162-168, rue de l'Église) – Autorisation d'aménager un bâtiment de 6 logements

Considérant la demande d'autorisation d'un projet particulier visant à procéder à l'autorisation d'aménager un bâtiment de 6 logements sur le lot 6 556 368;

Considérant que le règlement d'urbanisme 699-11, à l'annexe B concernant la grille de zonage de la zone RB-4 autorise un maximum de 4 logements;

Considérant la demande vise le lot à l'arrière 162-168, rue de l'Église, lequel est actuellement vacant;

Considérant que le CCU et le conseil municipal ne considère pas opportun de permettre cette augmentation du nombre de logements autorisés à cet endroit;

Considérant que l'aménagement du bâtiment de 6 logements sur le lot 6 559 368 est basé sur les plans de SA architectes, projet # 2021-093, en l'adaptant par l'ajout d'une fondation hébergeant 2 logements supplémentaires;

Considérant la recommandation défavorable du Comité consultatif d'urbanisme au sujet de cette demande.

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil refuse, tel que recommandé par le CCU, la demande de PPCMOI visant à procéder à l'autorisation des classes d'usages résidentiels de 6 logements sur le lot 6 556 368.

ADOPTÉE

23-07-223

Autorisation de paiement des comptes mensuels réguliers et réglementaires

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil autorise le paiement des comptes mensuels totalisant la somme de 393 590,04 \$ mentionnés sur la liste présentée aux membres du conseil de la Ville de Bedford, le 30 juin 2023.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

N.M.

Une seconde période de questions a été tenue telle que requise par la loi.

L'ordre du jour de la séance a été publié vendredi le 30 juin sur le site internet de la Ville et ce, tel que requis par la loi.

- Lors du lignage de rue sur la rue Clayes, ils ont tracé une ligne d'arrêt au bout du Boulevard de la Victoire, est-ce qu'il y aura un arrêt stop?
- Est-ce qu'il y aura un suivi concernant le comité d'accueil des nouveaux arrivants?
- Vous n'avez pas parlé de la lettre reçue par la Fondation Lévesque-Craighead concernant la Villa des Rivières, la situation est critique et vous avez investie beaucoup d'argent, est-ce qu'il y aura une réponse le mois prochain?
- Vous avez accepté 1 projet sur 2 concernant le 162-168, rue Rivière; pourquoi?

23-07-224

Levée de la séance

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que la séance soit levée à 19h37

ADOPTÉE

Claude Dubois, Maire

Richard Joyal, Directeur général et greffier-trésorier